

## Visites officielles au CICR

### ● Le Président du Gouvernement espagnol

Le Président du Gouvernement espagnol, **M. Felipe González**, a rendu visite le 7 juin 1988 au siège du Comité international de la Croix-Rouge, où il a été reçu par M. Cornelio Sommaruga, Président de l'Institution, et par plusieurs membres du Comité. Le Président du Gouvernement espagnol était accompagné de M. Javier Solana, ministre de la Culture et porte-parole du Gouvernement. Le Secrétaire général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, M. Pär Stenbäck, et le Président de la Croix-Rouge espagnole, M. Leocadio Marín, ont assisté à cette visite.

Dans son allocution de bienvenue, le président du CICR a remercié le Président González du soutien apporté par l'Espagne au CICR. Le président du Gouvernement espagnol a informé le président du CICR que la proposition de ratification des deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève a été présentée devant le Parlement espagnol. Il espère que l'Espagne pourra bientôt ratifier ces deux instruments humanitaires.

Enfin M. Felipe González et M. Cornelio Sommaruga ont poursuivi le dialogue engagé lors de leur entrevue officielle à Madrid en mars de cette année, portant sur les activités opérationnelles du CICR dans le monde.

### ● Le Président de la République des Philippines

Le Président de la République des Philippines, **Madame Corazón C. Aquino**, a rendu visite le 14 juin 1988 au siège du Comité international de la Croix-Rouge, où elle a été reçue par M. Cornelio Sommaruga, Président de l'Institution, et par plusieurs membres du Comité. Madame Aquino était accompagnée du Sénateur Aquilino Jr. Pimentel et

du porte-parole de la présidence, M. Teodoro Benigno. Le Secrétaire général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, M. Pär Stenbäck, a également assisté à cette visite.

Dans son allocution de bienvenue, le président du CICR a vivement remercié Madame Aquino de son soutien à l'ensemble des activités du CICR aux Philippines (visites aux détenus, assistance aux personnes déplacées, diffusion), en accordant à l'Institution toutes les facilités nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

Dans sa réponse Madame Aquino a remercié le CICR du travail remarquable accompli dans son pays. Elle a rappelé l'importance et la signification de la neutralité du CICR, résolue et libre de tout compromis, guidée par le respect de la dignité et l'amélioration du bien-être de l'homme.

A Berne, le gouvernement suisse a saisi l'occasion du passage de Mme Aquino pour faire une donation d'un million de francs suisses en faveur de l'Appel d'urgence lancé par le CICR en faveur de son action aux Philippines.

### ● Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, **M. Javier Pérez de Cuéllar**, a rendu visite le 6 juillet 1988 au siège du Comité international de la Croix-Rouge, où il a été reçu par M. Cornelio Sommaruga, Président de l'Institution, et par plusieurs membres du Comité.

Dans leurs allocutions respectives, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président du CICR ont relevé les efforts constants déployés par les deux institutions visant à limiter l'usage de la force. Ils ont notamment insisté sur la nécessité d'encourager les Etats à adhérer aux instruments de droit international humanitaire, se référant plus particulièrement aux Protocoles additionnels de 1977 aux Conventions de Genève de 1949.

L'un et l'autre ont souligné le caractère indispensable des contacts fréquents entre les sièges respectifs des deux institutions et entre leurs collaborateurs sur le terrain, lesquels ont su depuis de nombreuses années développer une coopération dans la complémentarité, tout en préservant l'indépendance de chacune des institutions.